

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE**

## **Instruction publique, sciences et arts**

**XIIIe-XVIIIe siècles**

**D 1-20 ; Dp 1-5**

Inventaire-sommaire analytique de la série D

Répertoire numérique détaillé de la série DP

D'après les inventaires précédemment réalisés

Brice Bastide et Aziliz Emery, archivistes

Direction de publication : Joseph Schmauch, directeur des Archives départementales de  
Seine-et-Marne. - 2020

## Dates extrêmes :

XIIIe-XVIIIe siècles

## Importance matérielle :

0,35 mètre linéaire, ainsi qu'un document hors format.

## Histoire de la conservation :

Le premier travail de classement de la série D a été réalisé par l'archiviste de Seine-et-Marne, Côme Lemaire, en 1863. Cette année, le premier tome de *L'Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Archives civiles, séries A à E*, est publié. Il ne correspond alors qu'aux quinze premières cotes (D 1 à 15). En 1875, le travail de classement se poursuit et un troisième tome concernant uniquement les ajouts aux inventaires déjà existant est publié. À cette occasion, cinq cotes supplémentaires sont ajoutées à la série D (D 16 à 20). Aucune modification notable ne sera apportée à la série pendant plus d'un siècle.

En 2018, les inventaires concernant les cotes D 1 à D 20 ont fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères, afin de proposer un accès simplifié aux documents. Sauf cas particulier, la graphie d'origine a été conservée.

En 2020, plusieurs documents retrouvés quelques années plus tôt ont été analysés et intégrés à cette série, constituant aujourd'hui les cinq dernières cotes (DP 1 à 5).

## Modalités d'entrée :

Les archives départementales de Seine-et-Marne ont reçu les documents constituant ce fonds au titre du séquestre révolutionnaire.

## Présentation du contenu :

La série D du cadre de classement des Archives départementales rassemble les documents provenant des établissements d'enseignement, confisqués à la Révolution et donc datés d'avant 1790. Les établissements d'enseignement comprennent notamment les universités, facultés, collèges et sociétés académiques. Les archives des ordres religieux se livrant à l'enseignement, lorsqu'elles concernent la vie religieuse elle-même, figurent dans la série H.

Les Archives départementales de Seine-et-Marne ne conservent que peu de traces de l'instruction publique et de ses établissements dans le département, puisque ce fonds ne compte que vingt-quatre cotes. Dans l'introduction de *L'Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Archives civiles, séries A à E, tome 1*, de l'archiviste de Seine-et-Marne Côme Lemaire, celui-ci précise : « L'instruction publique ayant à peine laissé trace de ses établissements dans le département, nous passerons sous silence la série D. »

Ce fonds regroupe essentiellement des archives provenant des collèges publics ou privés (notamment ceux placés sous la tutelle de l'Oratoire de France) du département. Les documents recensés portent principalement sur les revenus fonciers et autres redevances versés à ces différents établissements (terriers, baux, dîmes, etc.). Certains documents

concernent cependant une toute autre thématique : les naissances ou biographies de certains frères appartenant aux congrégations.

Enfin, les cinq dernières cotes de ce fonds (DP 1 à 5), qui concernent également des collèges, constituent pour certaines les seules traces de l'enseignement délivré dans le département.

#### Accroissements :

Série close.

#### Mode de classement :

Ordre numérique des cotes.

#### Conditions d'accès :

L'ensemble des documents du fonds sont communicables selon les articles L. 213-1 à 213-2 du Code du patrimoine, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

#### Conditions de reproduction :

La reproduction est soumise aux conditions de la salle de lecture.

#### Langue et écriture des documents :

Tous les documents sont écrits en français.

D 1 Collège du Cardinal Lemoine. - Acte d'amortissement.

Acte d'amortissement par le roi Charles VI des biens sis à Grisy, près Brie-Comte-Robert, acquis par David, évêque de Morène, en Écosse, pour l'entretien de pauvres écoliers de son diocèse en l'hôtel ou collège fondé à Paris par le cardinal Jean Lemoine ; - bail à loyer de terres et prés situés au territoire de Villeneuve-le-Comte, fait au nom des grand-maître, prieur, curé, procureurs et boursiers théologiques dudit collège ; - extrait d'un aveu fourni au comté de Crécy, pour monseigneur Louis-Jean-Marie de Bourbon-Penthièvre, par les administrateurs du même collège. (1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier).

1386-1786

D 2 Collège du Cardinal Lemoine. - Terrier de la seigneurie de Moulangis.

Au territoire de Saint-Martin-lez-Voulangis, en censive des régents, maîtres, boursiers et écoliers du collège du cardinal Lemoine, dressé de l'ordonnance de Gabriel, baron et seigneur d'Allègre, Saint-Just, Meillan, Saint-Dyé et Pussol, conseiller, chambellan du roi François Ier, et garde de la prévôté de Paris, commissaire en cette partie ; - déclarants : - Denis Petit, laboureur à Voulangis ; - Jean Becquet, fils de Collin, Nicolas Rossignol, tonnelier ; - Jean Deverdent, laboureur et meunier, tous demeurant audit lieu de Voulangis, etc. (*Petit in-folio, papier, 53 feuillets*).

1526

D 3 Collège du Cardinal Lemoine. - Terrier des seigneuries de Moulangis (Voulangis en partie), Lutin, Bouleurs, Villiers-sur-Morin et La Pointe-de-Maressart.

1606

Appartenant aux grand-maître, prieur, boursiers et écoliers du collège du cardinal Lemoine ; ledit terrier fait en vertu de lettres obtenues de Henri IV, roi de France et de Navarre ; - déclarants : - Claude Lhuillier, laboureur à Voulangis ; - Charles Mahé, laboureur à Bouleurs ; - Claude Ledoux, vigneron à Villiers-sur-Morin, à cause de Jeanne Marguillier sa femme, etc. (*Petit in-folio, papier, 149 feuillets*).

D 4 Collèges de Beauvais et de Louis-le-Grand. - Expéditions de déclarations passées au terrier de la seigneurie de Servon.

En censive de madame Marie-Catherine de Lyonne, veuve de messire Michel-Archange Duval-Dumanoir, au nom et comme tutrice et ayant la garde noble du sieur Michel-Archange Duval-Dumanoir, son fils mineur, seigneur du comté de Servon et autres lieux ; lesdites déclarations faites par maître Denis Bérardier, prêtre, docteur, grand-maître temporel du collège Louis-le-Grand et collèges y réunis ; - bail à loyer du moulin de Cuisset, situé en la paroisse de Branles, cour, jardin et accints, avec quatorze arpents de pré et aunaie. (3 pièces, papier).

1787-1788

D 5 Collège des Cholets réuni au collège Louis-le-Grand. - Dîmes du Jard, Aubigny et Montereau.

Lettres du roi Philippe IV (le Bel), roi de France, par lesquelles il permet à Pierre de Tyverny de vendre à gens ecclésiastiques toute la dîme qui lui appartient dans la paroisse du Jard, de Albigny (Aubigny) et de Monsterel (Moutereau), près Melun ; voulant, ledit roi, que les personnes auxquelles ces dîmes seront vendues les possèdent en mainmorte ; - acte par lequel Pierre de Tyverny et Philippe, sa femme, vendent à messires Evrad de Noyentel et Gérard de Saint-Just, chanoines de Beauvais, exécuteurs du testament de feu Jean Cholet, cardinal et prêtre du titre de Sainte-Cécile, les dîmes susdites ; - copie de ces actes, faite au XVIIIe siècle, et bail des mêmes dîmes. (3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier).

1291-1776

- D 6 Collège des Oratoriens de Juilly. - Baux à loyer des dîmes, terres et moulin de Juilly, ainsi que du moulin de Nantouillet dit de La Haire.

Appartenant aux Oratoriens à cause de leur maison de Juilly ; ces baux consentis par Jean Poiret, supérieur, Laurent Danglade assistant, Louis Dupré, économiste, Paul Gauthier et Claude-Charles-Joseph Mau, tous prêtres de l'Oratoire ; - reconnaissances de sommes prêtées par les Oratoriens de Paris à ceux de Juilly, desquelles il résulte que ces derniers ont dû jusqu'à 350 000 livres, et correspondance de différents Pères au sujet desdits emprunts. (13 pièces, papier).

1766-1790

- D 7 Collège de Montaigu. - Bail à cens d'un terrain en pâture et jardin.

Contenant un arpent cinquante-sept perches et demie, en trois pièces, sises au territoire de Sourduin, fait par messire Gilbert-Charlemagne Gaudet, procureur du collège de Montaigu, à Paris ; - bail à loyer des moulins de l'Étang et du Bassin au profit de Geneviève Rousseau, veuve de Paul Senart, vivant marchand à Sourduin, par maître Nicolas Biard, conseiller clerc au siège général de la table de marbre des eaux et forêts du palais, à Paris, et procureur non comptable du collège de Montaigu ; - pièces de procédure entre la dame veuve Rousseau et Augustin Gillot, son sous-locataire du moulin du Bassin, pour cause de non-paiement, etc. (26 pièces, papier ; 1 pièce parchemin).

1676-1770

- D 8 Collège de Navarre. - Procès-verbal de mesurage et bornage.

Procès-verbal de mesurage et bornage, avec figures, de la ferme, des terres et bois de Viney, dressé à la requête de messire Jean-Baptiste Bernard, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris et proviseur du collège royal de Champagne dit de Navarre, en sadite qualité de proviseur, seigneur haut justicier en partie de Vincy-en-Multien, par Nicolas Laîné, arpenteur royal au bailliage de Meaux, à la résidence du bourg de Saint-Fiacre ; - baux à loyer de ladite ferme, par messire Pierre-Jacques de Turmenyes, prêtre docteur en théologie et grand-maître de la maison, société et collège royal de Navarre, Hugues-Antoine du Bertrand, principal, Yves-André Guillou de Kerenrun, proviseur, etc. (1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier).

1747-1782

D 9 Collège des Oratoriens de Provins. - Recettes de la maison des Oratoriens de Provins.

Consistant en fermages à recevoir principalement sur les biens-fonds de la maladrerie de Croslebarbe, donnée à l'établissement, qui en fut dépossédé par l'édit du roi Louis XIV en date du mois de décembre 1672, au profit de l'ordre de Saint-Lazare. - Révocation de cet édit au mois de mars 1693 ; - les Oratoriens de Provins rentrent en possession des biens de la maladrerie de Croslebarbe, par arrêt du Conseil d'État du 12 juin de la même année. (*In-folio, 196 feuillets, papier*).

1750-1789

D 10 Collège des Oratoriens de Provins. - Dépenses de la maison des Oratoriens.

Comptes des sieurs Constant, Crespin et Opoix, successivement apothicaires du collège, dont M. de Coulange était supérieur ; - des sieurs Farry et Lelorgne, bouchers ; - de Chollet, Alaix et Jarry, boulanger ; - Cardon, Ruy et Bureaux, chirurgiens ; - Bessé, Biliy et Gougéard, charpentiers ; - Michel, Fauquet et Logré, épiciers ; - veuve Michelin, imprimeur-libraire ; - Rivost, médecin ; - Lelong, Versaux, Letar, Berdugeon, Laval, Rousselet, marchands de bois, etc. (*In-folio, 97 feuillets, papier*).

1738-1789

D 11 Collège des Oratoriens de Provins. - Immeubles et revenus.

Expédition d'une déclaration passée au terrier de la seigneurie de Courchamp, en censive du seigneur baron du lieu, par messire Laurent Raulin, prêtre, supérieur de la maison et collège de l'Oratoire de Provins ; - baux à loyer, à rentes et emphytéotiques, de fermes, terres, prés, dîmes et coupes d'herbe, faits notamment par MM. Philippe-Cyprien de La Mustière, - Grosseoeuvre, - Jean-Baptiste Bégulle, - Pierre-Ignace Montenoise, - Claude-Hugues Boudin, - Philippe-Étienne de Lorne, - et Charles Roch-Marin Des Brosses, tous prêtres, supérieurs dudit collège ; - extrait d'un acte de constitution de 240 livres de rente, au principal de 6 000 livres, par les chanoines de Notre-Dame de Paimpon (Bretagne), au profit des Oratoriens de Provins. (*29 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier*).

1576-1790

D 12 Collège de Clermont. - Union de la maladrerie Saint-Lazare de Brie-Comte-Robert au collège de Clermont.

Déclaration des héritages appartenant à la maladrerie Saint-Lazare, passée au terrier de la seigneurie d'Attilly, étant dans la censive de messire Claude de Bullion, chevalier, seigneur de Long-Chêne, Villiers, Panfou et dudit Attilly, par le révérend père Palu, prêtre religieux de la compagnie de Jésus, procureur du collège de Clermont. (*1 pièce, papier*).

1668

D 13 Collège d'Amiens. - Bail à loyer de huit arpents trois quarts de terres et prés.

Situés à Montjay, Vineuil et environs, au profit de Martin Gouffé, fermier à Saint-Mesmes et de Nicolas Bichot, meunier du moulin de Juilly, y demeurant, par François Jourdain, contrôleur des rentes assignées sur l'ancien clergé, au nom et comme procureur d'Auguste-Dieudonné Fontaine et de Pierre-Jean-Baptiste Bullet, tous deux administrateurs du collège d'Amiens. (1 pièce, papier).

1780

D 14 Collège de Corbeil. - Copie de bail emphytéotique d'une ferme située à Villaroche.

Paroisse de Réau-en-Brie, fait au profit de Julien Laroche, laboureur à Fourches, par Jean-Baptiste Guinand, président et prévôt de la ville, prévôté et châellenie de Corbeil, Nicolas Regnault, procureur au même siège et Eloy Petit, ancien notaire et procureur, tous trois exécuteurs testamentaires de feu Jacques Bourgoin de Corbeil, donateur de cette ferme en faveur du collège de ladite ville ; - transport de moitié de ladite ferme par le sieur Clément Mouton, laboureur à Moissy-Cramayel, au nom et comme tuteur de Pierre-François Fournier, fils mineur de François Fournier et de Marie-Victoire Boutillier, ses père et mère, décédés, et autres. (2 pièces, papier).

1719-1789

D 15 Oratoriens de Raroy. - Baux à loyer.

D'une grange, un hangar, terres, pâtures, prés, etc., sis à Murnoue-les-Moines, paroisse d'Ocquerre, faits au profit de Louis-Pierre Vincent, laboureur audit lieu, par messire Jean-Baptiste Legrand, prêtre supérieur de la maison de l'Oratoire de Raroy. (3 pièces, papier).

1787-1790

D 16 Oratoriens de Juilly. - Actes de naissance de plusieurs frères de la Congrégation des Oratoriens résidant au collège et certificats de réception de quelques-uns.

« L'an 1731, le 31 décembre, j'ai, prêtre et curé de la paroisse d'Athis (diocèse de Châlons-sur-Marne), baptisé le fils de Paul Huard, laboureur, et de Marie Varnier, mariés ensemble, habitans dudit Athis, auquel on a imposé le nom de Louis. Le parain a été Louis Varnier, charon, et la marraine Agnès Parard, son épouse, de la paroisse de La Tour-sur-Marne, » qui ont signé avec le sieur Romain, curé ; - extrait des registres de baptêmes de la paroisse d'Anguien (Enghien), diocèse de Paris. « L'an 1733, le 28 septembre, a été baptisé Jean Martin, né le même jour, fils de Jean Gubuillon et de Marie-Marguerite Douart. Le parrain a été Marin Douart, et la maraine Marie Renouard, laquelle a déclaré ne savoir signer. » - Certificat délivré par MM. Louis Petit, Antoine de Balagny, Antoine-Louis Vuillet, composant le régime de la congrégation de l'Oratoire, constatant que le sieur Jean-Henri Dotteville, né le 22 décembre 1716, a été reçu membre de cette congrégation le 6 août 1735 ; - extrait du registre des baptêmes faits en l'église paroissiale de Saint-Eustache, à Paris. « L'an 1744, le dimanche 12 janvier, fut baptisé Joseph François, né la veille, fils de François

Le Tellier, maître tailleur d'habits, et de Madeleine Bachevillier, sa femme, demeurant rue des Vieilles-Étuves. Le perein Joseph Dusans, maître cordonnier, la mareine Marie Delecteurs, femme d'Hubert Charton ; » - naissance de M. Prioleau, directeur du collège des Oratoriens de Juilly, devenu plus tard secrétaire de la municipalité du lieu. « Le 7 octobre 1751, a été baptisé François-Élisée, né la veille, fils légitime de M. François-Élisée Prioleau, et de demoiselle Anne-Catherine Dempsy. Les parain et mareine ont été M. François-Élisée Prioleau, avocat au siège royal de cette ville de Niort, l'un des échevins d'icelle, son ayeul paternel, et demoiselle Anne Chappenoire, son ayeule maternelle, qui ont signé avec M. Arnault, curé ; - extraits des registres des paroisses de : Notre-Dame de Viagon, diocèse de Reims, Saint-Étienne de Claye ; - Neschers, diocèse de Clermont-Ferrand ; - Saint-Géry d'Arras ; - Dammartin, diocèse de Meaux, constatant la naissance des ci-après nommés : Jean-Baptiste Broy, fils de Jacques, laboureur, et de Catherine Beaudoïn ; - Jean-Baptiste Lassant, fils de Denis, maître d'école à Claye, et de Françoise-Gabrielle Schmitz, qui a eu pour parrain Jean-Baptiste Collignon, officier de M. le vicomte de Polignac, seigneur du lieu. (Ledit sieur Lassant a été reçu membre de la maison de Juilly le 3 avril 1786, il avait exercé au collège des Oratoriens de Lyon ; plus tard, on le retrouve instituteur à Claye, lieu de sa naissance, et secrétaire de la municipalité.) - François Creuzet ; - Antoine-Hyppolite Lefèvre ; - et Jean-Henri Chantepie. (14 pièces, papier).

1716-1786

- D 17 Oratoriens de Raroy. - Actes de naissance de plusieurs des membres de l'Oratoire, paroisse de Crouy-sur-Ourcq, et certificats constatant l'époque de leur réception dans la Congrégation.

Naissance de M. Bouillerot. « Le 20e jour du mois de décembre de l'année 1709, est né un fils du mariage de M. Étienne Rouillerot, ancien greffier en chef de la Table de marbre à Paris, et de Marie-Jeanne Robetay, sa femme, de cette paroisse (Saint-Nicolas du Chardonnet), rue des Bernardins ; et, le 21e jour du même mois, il a été apporté en cette église, baptisé par moy, prêtre, docteur de Sorbonne et curé de ladite paroisse, soussigné, et nommé René par ses parrain et marraine, qui ont été René Robertay, jogueur (jaugeur) de vin à Paris, et Catherine Preuost, veuve du sieur Joseph Bouillerot, bourgeois de Paris, » qui ont signé avec M. P. Ladrons, curé. Le sieur Bouillerot a été reçu dans la Congrégation de l'Oratoire le 6 juillet 1754 ; - du 11 juillet 1739, naissance de Louis-Joseph Diot, fils de Louis et de Marie-Anne Cocatrix, de la paroisse d'Ocquerre, reçu dans la Congrégation de l'Oratoire le 22 janvier 1778 ; - l'an 1750, Jean-Baptiste, fils de Pierre Vincent et de Geneviève Chéron, son épouse, né le 10 avril, a été baptisé le 12, en l'église Saint-Julien de Vendrest, il a eu pour parrain Jean-Baptiste de Neudeville, et pour marraine Julienne Lecoq, qui ont signé avec le sieur Rossignol, curé. Le sieur Vincent a été reçu membre de l'Oratoire le 28 septembre 1773 ; - extrait des registres de baptême de la paroisse Saint-Crépin de la ville de Château-Thierry. « L'an 1756, le 17 mars, a été baptisé un garçon, nommé Nicolas-Victor, né le même jour, du mariage légitime de Ruffin Montmignon, lieutenant du premier chirurgien du Roi, et de Marie-Jeanne Pierre. Le parrain Nicolas Demarles, la marraine Élisabeth Porron, » lesquels ont signé avec le sieur Geoffroy, vicaire. M. Montmignon a été reçu en la Congrégation susdite, le 17 mars 1745. (14 pièces, papier).

1709-1787

- D 18 Frères des écoles chrétiennes de Fontainebleau. - Actes de naissance des Frères de la Doctrine chrétienne, en résidence à Fontainebleau, lors de la suppression de leur Congrégation.

Extrait des actes de naissance de Landouzy-la-Ville, diocèse de Soissons. « L'an 1734, le 17 septembre, naquit et le 19 suivant a été baptisé, par le prier curé du lieu, Robert, fils de Jean Deparpe, marchand briquetier, et de Marguerite Couturier, son épouse ; » - du 26 août 1747, naissance de Jacques Deparpe, frère du précédent ; - Pierre-Joseph Pudie, né à Choisey (Jura), le 14 mai 1751, fils de Joseph et de Charlotte Lavrut ; - Jean-Pierre, fils légitime de Pierre Charatte et de Marguerite Berrey, né à Frambois ; - diocèse de Nancy, le 24 août 1754. Il a eu pour parrain Jean Jacquemin, régent d'école, et pour marraine Catherine Périn, demeurant tous deux audit Frambois, le 25 septembre 1758, est né à Landouzy-la-Ville, Jean-François, fils de Noël Lebrun, manouvrier, et d'Antoinette Dupriez ; - extrait des actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Samson de Bouillancourt, diocèse et Élection d'Amiens. « Le 27 avril 1766, est né, en légitime mariage, Vulfranc-Alexis, fils » de Vulfranc Toutet, charon, et de Catherine Hédin, sa femme ; et le même jour il a été baptisé par le curé de la paroisse. Le parrain a été Firmin Bailleul, et la marraine Marie-Anne Hamissard. » (9 pièces, papier).

1734-1736

- D 19 Frères des écoles chrétiennes de Melun. - Actes de naissance de plusieurs des frères de la Doctrine chrétienne, résidant à Melun à l'époque de la suppression de leur Institut, et extraits des registres de leur admission dans la Congrégation.

Extrait des registres de la paroisse d'Haris, annexe de Gronard, diocèse de Laon. « Le 4e janvier 1708, naquit, et le 5e fut baptisé François-Joseph, fils de Georges Chaufoureau et d'Anne Cointe. Il a eu pour perein François Bellavoine, et pour mareine Hélène Boucher, qui ont signé avec le sieur d'Aubigny, curé. Notes faisant suite à cet acte : « Frère Lupicin a demeuré à Saint-Yon et à Rouen, depuis le 14 février 1732 jusqu'au 23 septembre 1733 ; à Saint-Omer 8 mois, et ensuite à Dieppe, jusqu'au 14 février 1737, époque où il partit pour ses voeux perpétuels, qu'il fit le jour de la fête de Saint-Joseph, même année. Ensuite il partit pour Paris au Saint-Esprit, avec le frère Thomas, où il demeura jusqu'au dernier jour d'août 1738. Ce même jour il partit de Paris pour Nogent-le-Rotrou, où il fut directeur jusqu'à la fête de tous les Saints 1745 ; de là il fut à Châteaudun, au même titre, il y resta jusqu'au 11 février 1747. Il partit ensuite pour Nantes en Bretagne, où il fut directeur jusqu'à la fin d'octobre 1749, auquel temps il partit pour Saint-Yon, ensuite pour Paris, avec le frère Rigobé ; ensuite à Saint-Germain-en-Laye, jusqu'au 1er février 1752, où il partit pour Dôle en Franche-Comté. Il y demeura, comme directeur, jusqu'au mois de may 1754 ; il arriva à Maréville le 3 may même année, où il est actuellement (16 octobre 1760), directeur des novices ; ensuite directeur de la maison jusqu'au 25 juillet 1774 ; il en partit, le 16 août 1775, pour Reims. Il y arriva le 27 du même mois, comme directeur ; arrivé à Melun, le 29 août 1778, en qualité de directeur de la maison » fondée dans le couvent des Ursulines, dont la suppression avait été décrétée, en 1772, par le cardinal de Luynes, archevêque de Sens. - Les autres frères de la maison de Melun, étaient : Jean Vivien (frère Chrisologue), né le 7 mars 1719 à Chartres, paroisse Saint-Brice ; - Louis-

Joseph Louvet (frère Romuald), né à Ham, diocèse de Soissons, le 10 septembre 1724, admis au noviciat de Saint-Yon le 27 février 1745 ; - Louis-François Demarquet (frère Paschal), né à Martigny, même diocèse, le 13 octobre 1728 ; - Barthélemy Thévenin, baptisé en la paroisse Saint-Laurent de Grenoble, le 24 janvier 1720, fils de Claude, maître marchand peigneur, et de demoiselle Élisabeth Boru. Le parrain a été sieur Barthélemy Perrot, maître chirurgien-juré ; la marraine demoiselle Marie Charcouin, épouse de maître Pierre Guinier, procureur au Parlement de Dauphiné ; - Joseph Gonlieu (frère Agathon), né à Longueval, le 4 avril 1731 ; - Nicolas Olivier (frère Nicaise), né au hameau de La Picardie, paroisse de Courgenay, diocèse de Sens ; - Jean-Pierre Barrois (frère François-Régis), né en la paroisse Saint-Genest d'Avignon, le 19 septembre 1739, admis au noviciat du lieu, le 26 janvier 1748 ; - P. Picard (frère Philippe-de-Jésus), né à Metz, paroisse Saint-Simplice, le 5 octobre 1733, admis au noviciat de Maréville-lez-Nancy, le 16 octobre 1751 ; - Jean-Baptiste-Claude Leclerc (frère Lothaire), né à Vaucluse, diocèse de Besançon, le 21 juin 1739, admis au noviciat de Dôle, le 30 avril 1760 ; - Désiré Chagrin (frère Martin-de-Jésus), né en la paroisse de Chassagne, même diocèse, le 14 août 1741 ; - Jean-Théobald Breitschmidt (frère Nominat), né à Thann en Alsace, diocèse de Bâle, le 15 mai 1748 ; - Jean Lehmann (frère Jean-Calibite), né à Meissen en Saxe, le 21 août 1748. Son acte de naissance est remplacé par cette note : « Jean Lehmann ne peut avoir d'extrait de baptême parce qu'il est né protestant, et que lors de l'abjuration, qu'il a faite à Paris, il n'a pas été rebaptisé, ayant reçu validement le baptême dans la secte où il est né ; » - Jean-François Manuel (frère Bernard-Joseph), né en la paroisse Notre-Dame de Nancy, le 22 juin 1750 ; - Pierre-Honoré Dussard (frère Célestin), né à Beaumont, diocèse de Noyon, le 11 février 1770, admis au noviciat de Saint-Yon le 18 décembre 1785, fils d'Antoine Dussart et de Madeleine Soupty. Après la suppression de l'Institut, décrétée le 25 août 1792, ce frère est resté à Melun, où il s'est marié le 12 frimaire an IV (3 décembre 1796), avec mademoiselle Anne-Rosalie Auger, fille d'Étienne, couvreur, et de Gabrielle-Suzanne Couvet. Il a exercé les fonctions de secrétaire de la municipalité, depuis le 20 frimaire an II jusqu'au 25 mars 1807, et il est mort le 15 juin 1812. (34 pièces, papier).

1708-1773

- D 20 Écoles paroissiales. - Ordonnance de l'évêque de Meaux portant nomination, comme maître d'école des filles de Nanteuil-lez-Meaux, du sieur Claude Lefèvre.

« Camille-Louis-Appolinaire de Polignac, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Meaux, conseiller du Roi en tous ses Conseils, premier aumônier de la Reine, etc. ; sur ce qui nous a été représenté que Claude Lefèvre, clerc paroissial et maître d'école de la paroisse de Nanteuil-lez-Meaux, de notre diocèse, depuis près de 40 ans, ne peut plus, à cause de son grand âge, continuer les mêmes fonctions ; que, cependant, il peut être encore utile à la paroisse pour l'instruction des jeunes filles, Nous l'avons, par ces présentes, institué et nommé pour maître d'école des filles de ladite paroisse, à l'effet de remplir ladite place, et en jouir, par luy, aux droits, fruits, profits, émoluments et prérogatives y attachés, à compter du 30 juin dernier, et ce, tant qu'il Nous plaira. Donné à Meaux, en notre palais épiscopal. Le 6 juillet 1787. » Signé : Forget, vicaire général. (1 pièce, papier).

1787

DP 1 Collège de Nemours. - Création, organisation et fonctionnement.

Le dossier contient les pièces suivantes :

- édit du Roi portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des universités (février 1763 ; In-folio, papier, 6 feuillets) ;
- annonce de l'ouverture de l'établissement (1776 ; petit In-folio, papier, 2 feuillets) ;
- plan d'éducation suivi au collège sous l'autorité des officiers municipaux de la ville (1776 ; In-folio, papier, 2 feuillets) ;
- présentation de l'établissement (1777 ; In-folio, papier, 2 feuillets) ;
- règlement de fonctionnement de l'établissement (1778 ; In-folio, papier, 6 feuillets) ;
- mémoire de présentation de l'établissement à destinations des officiers municipaux de Nemours dans le but de l'obtenir des lettres patentes pour sa continuation (18 avril 1778 ; In-folio, papier, 2 feuillets) ;
- requête présentée au Roi en vue d'obtenir la confirmation du collège (octobre 1778 ; In-folio, papier, 6 feuillets) ;
- lettres patentes portant confirmation du collège de Nemours et permission d'acquérir une maison (janvier 1780 ; In-folio, papier, 2 feuillets) ;
- enseignement du latin : lettres adressées aux officiers municipaux et bourgeois de la ville, note manuscrite (octobre-novembre 1781 ; 3 pièces papier) ;
- acquisition de deux maisons appartenant au sieur De Vernay pour changer l'emplacement du collège (octobre 1786 ; In-folio, papier, 2 feuillets) ;
- références d'un candidat au poste de principal de l'établissement (XVIIIe).

1763-1786

DP 2 Collège de Nemours. - Difficultés entre les officiers municipaux et le lieutenant général Le Petit au sujet de l'avenir de l'établissement.

Le dossier contient les pièces suivantes :

- délibération générale des habitants qui prouve que le maire et le sieur Leheviure ont droit de supériorité sur le collège et qu'ils l'ont eue de toutes heures de l'aveu des habitants et que pour procéder à la nomination du principal du collège tous les ordres de citoyens de la ville y concourent (19 mars 1776 ; In-folio, papier, 4 feuillets) ;
- copie de la délibération des officiers municipaux relative au souhait d'obtenir des lettres patentes pour la confirmation du collège de cette ville (18 avril 1778 ; In-folio, papier, 2 feuillets) ;
- délibération du corps municipal relative à l'organisation d'un exercice public et solennel d'après lequel le corps municipal procède au couronnement des écoliers qui ont été les plus méritants et à la distribution des prix que la ville leur donne (1-7 septembre 1780 ; In-folio, papier, 2 feuillets) ;
- délibération du corps municipal relative à la distribution des prix (7 septembre 1780 ; In-folio, papier, 2 feuillets) ;
- arrêt du Roi par requête qui ordonne notamment l'exécution de l'édit de février 1763 pour l'administration du collège et la résidence du lieutenant (2-11 septembre 1780 ; In-folio, papier, 2 feuillets) ;
- contentieux entre le lieutenant général Le Petit et les officiers municipaux : lettre de remise de deux délibérations par le sieur De La Combles au sieur Le Petit (11 octobre 1780 ; petit In-folio, papier, 2 feuillets), lettre de rappel du sieur De La Combles adressée au sieur Le Petit (2 [novembre] 1780 ; petit In-folio, papier, 2

feuillet), lettre écrite par le sieur De la Combles pour le sieur Le Petit (12 février 1781 ; petit In-folio, papier, 2 feuillets), demande de renseignements émanant du sieur De La Combles pour la contestation entre les deux parties relative à la présidence aux assemblées (14 février 1781 ; petit In-folio, papier, 2 feuillets), mémoire (février 1781 ; In-folio, papier, 6 feuillets), jugement du contentieux (février 1781 ; In-folio, papier, 6 feuillets) ;

- lettre adressée par le procureur Saulmier au sieur Prieur Du Fay (26 juillet 1781 ; In-folio, papier, 2 feuillets) ;
- mémoire présenté par le procureur Saulmier au conseiller de Grand Chambres De La Guillaumy (1781 ; In-folio, papier, 2 feuillets) ;
- liste des pièces relatives au collège de Nemours (1781 ; petit In-folio, papier, 2 feuillets) ;
- droits demandés pour le collège (XVIIIe ; 1 pièce papier) ;
- rapport de situation (XVIIIe ; petit In-folio, papier, 4 feuillets).

Jacques François Le Petit fut chevalier conseiller du Roi, lieutenant général civil criminel et de police au baillage de Nemours. Il sera maire de Nemours entre janvier et novembre 1790.

1776-1781

### DP 3 Coulommiers et Provins. - Collèges et écoles.

Le dossier contient les pièces suivantes :

- acte notarié, passé sous le scel de la seigneurie de Coulommiers : Jean de Megrigny, seigneur de la Villeneuve-au-Chesne, maître de la Chambre des comptes, comme procureur de son fils, Louis de Mégrigny, prieur du prieuré de Sainte-Foy de Coulommiers, et en exécution de la volonté de feu son oncle, aumônier du Roi, abbé de l'abbaye de Saint-Jacques lès Provins, et prieur de Sainte-Foy, remet au procureur syndic des habitants de Coulommiers une somme de 200 écus sol, pour être convertie en une rente de 16 écus 2 tiers (50 livres), destinés à être donnés au précepteur de la jeunesse de Coulommiers (20/01/1599 ; 2 feuillets in-folio, parchemin) ;
- baillage de Coulommiers : nomination de Denis Chillot comme régent et de Nicolas Bolloyes comme principal (01/04/1644 ; 1 pièce papier) ;
- collèges et écoles de la ville et des faubourgs. - Prise en charge financière de l'éducation des enfants par le prieur de Sainte-Foy et de ses successeurs (XVIe ; 3 petit In-folio, papier) ;
- baillage de Provins. - Acte d'assemblée au sujet d'une demande de pension par le Seigneur de Louviers, principal du collège (XVIIe ; petit In-folio, papier).

20/01/1599-17e s.

### DP 4 Meaux. - Collège, hôpital Jean-Rose et séminaire : inventaire des titres de fondations et des biens ; Collège : règles et statuts pour les maîtres et maîtresses d'école.

18e s.

### DP 5 Melun. - Petites écoles, gestion des enseignants : demandes de permissions d'enseignement et de prise de pensionnaires, certificats d'études et de vie, autorisations délivrées par la police.

1748